

Règlement de la pêche aux carnassiers



Le 04/11/2025 à Gravon, Seine-et-Marne

Dispositions générales

Le présent règlement « Pêche » ne se substitue pas au « Règlement Intérieur des Etangs de la Bassée ».

Il est strictement interdit de se baigner, de jeter des déchets, de faire la vaisselle, de se laver ou de faire ses besoins dans les étangs. Des sanitaires sont mis à disposition. Le dépôt d'ordures ou mégots de cigarette est strictement interdit. Les déchets devront être emportés à l'issue de la session (pas de conteneur sur place).

Les postes de pêche seront maintenus propres. Chaque pêcheur est responsable de ses déchets. Les personnes ayant un comportement gênant pour l'entourage (cris, bruits divers,...) ou faisant l'objet de manquement au règlement seront exclues et ne pourront prétendre à aucune contrepartie pécuniaire. Il est rappelé qu'aucun remboursement n'est possible en cas de départ avant la fin de la session.

Accès

L'accès aux étangs privés « Les Etangs de la Bassée » et à leurs abords est réservé aux clients des « Etangs de la Bassée ». Les véhicules devront être stationnés sur les parkings prévus à cet effet.

La circulation des véhicules est autorisée pour charger et décharger le matériel à l'arrivée et au départ, sans gêner la circulation des autres usagers. La vitesse maximale sur le domaine est de 8km/h.

L'utilisation des véhicules sur le domaine est interdite entre 20h et 7h du matin.

Dates et horaire d'ouverture

La pêche est possible toute l'année, aux périodes définies par les Etangs de la Bassée.

L'accueil des pêcheurs se fait à partir de 8h, à la réception la restitution du matériel et le départ à 17h00, à la réception. Sauf autorisation de la direction.

Pêche Catch and Release

« Les Etangs de la Bassée » appliquent une politique de pêche « Catch and Release ». La présence de nombreuses caméras garantit la quiétude de nos chers résidents.

A votre arrivée, vous pouvez bénéficier de matériel de prêt et location, qui pourra vous être confié après dépôt d'une caution. Batterie, moteur et gilet de sauvetage. Merci d'utiliser ce matériel avec soin.

Vous devrez être équipé d'un tapis de réception si vous pêchez en barque.

La prise de photos d'un poisson doit être réalisée rapidement, les mains du pêcheur doivent être mouillées, et le poisson remis à l'eau immédiatement ! Il est interdit de conserver les poissons en vivier ou dans une épuisette !

L'utilisation de gants de protection pour attraper le poisson est obligatoire.

La manipulation des poissons doit se faire avec les plus grandes précautions, et en aucun cas debout, afin d'éviter le risque de chute.

La remise à l'eau doit impérativement être réalisée en douceur. Il est strictement interdit de lancer un poisson dans l'eau.

Espèces de poisson autorisées à la pêche

La pêche des poissons carnassiers notamment : brochet, sandre, perche et black bass, est réglementée, il faut s'acquitter d'un droit de pêche spécifique auprès de l'organisation.

Equipements

Le nombre de cannes est limité à 1 par pêcheur en action de pêche, 2 hameçons par montage maxi. Grande épuisette à filet en caoutchouc obligatoire. La gaffe est interdite, les Fish grippes sont interdits. Pêche uniquement à la canne tenue à la main. 1 seule canne par pêcheur.

Le port de gilets de sauvetage est obligatoire en cas d'utilisation d'embarcation même en saison estivale. Des gilets sont gratuitement disponibles en prêt. L'utilisation de lunettes polarisantes est conseillée.

**SONT OBLIGATOIRES : GANTS - FLUORO
PINCES – EPUISSETTE AVEC OUVERTURE
MINIMUM 70 CM**



Equipements

Le nombre de cannes est limité à 1 par pêcheur en action de pêche, 2 hameçons par montage maxi. Grande épuisette à filet en caoutchouc obligatoire. La gaffe est interdite, les Fish grippes sont interdits. Pêche uniquement à la canne tenue à la main. 1 seule canne par pêcheur.

Le port de gilets de sauvetage est obligatoire en cas d'utilisation d'embarcation même en saison estivale. Des gilets sont gratuitement disponibles en prêt. L'utilisation de lunettes polarisantes est conseillée.

Pêche aux carnassiers

Sur l'ensemble des étangs, trois sont dédiés aux Brochets / Sandres / Perches, trois le sont aux Black Bass / Sandres / Perches, les règlementations y sont différentes, voir ci-dessous.

NO KILL obligatoire avec remise à l'eau du poisson vivant à l'endroit de la capture.

Prendre soin des poissons capturés : pas de poissons posés dans les cailloux, on ne tient pas les poissons par les yeux. Interdiction de transporter les poissons.

Pêche au filet, nasse, ligne de fond... interdites.

La pêche est autorisée en barque, le port du gilet de sauvetage est obligatoire.

Pour être autorisé à pêcher sur le plan d'eau le carnassier, il faut s'être acquitté du droit spécifique carnassier.

Etangs à Brochet : 4 pêcheurs maximum (sauf réservation de groupe, nous consulter)

Corps de ligne en tresse de 20/100 mini, bas de ligne obligatoirement en fluoro de 80/100 mini.

Pêche du sandre et perche sur étangs à Brochet : corps de ligne en tresse de 15/100 mini, bas de ligne obligatoirement en fluoro de 60/100 mini. Une grande pince pour décrocher les poissons est obligatoire.

Bas de ligne acier interdit, pêche au vif et poisson mort manié ou posé interdit !

Etangs à Bass, sandre, perche : 4 pêcheurs maximum (sauf réservation de groupe, nous consulter)

Corps de ligne en tresse de 10/100 mini, bas de ligne obligatoirement en fluoro de 40/100 mini.

Pas de mise au vivier, relâche immédiate du poisson vivant sur le lieu de capture. Interdiction de pêcher sur les frayères pendant la reproduction.

Pêche au brochet à la mouche

Seule la pêche à la mouche artificielle au fouet est autorisée

Le bas de ligne doit être au minimum de 0.80 mm

Les bas de ligne doivent être obligatoirement en fluorocarbure (pas de câble d'acier). Ardillon écrasé ou sans ardillon obligatoire

Les trains de mouche sont interdits. Les mouches articulées à double hameçon sont interdites, seules les mouches avec un hameçon sont autorisées (sans ardillon ou ardillon écrasé)

Interdiction de poser le poisson à même le sol, une toise ou un tapis de réception est obligatoire. (Idéalement décrochage du poisson dans l'eau)

Les streamers doivent être retirés délicatement à l'aide d'une grande pince

Grande épuisette à mailles fines ou filet en rubber obligatoire

Chaque poisson capturé doit être remis délicatement à l'eau et réoxygéné ainsi, la manipulation hors de l'eau doit être écourtée au maximum pour le bien des poissons

PARIS PREDATOR FISHING se réserve le droit d'interdire certains modèles de mouches durant la saison de pêche. Des interdictions spécifiques peuvent être affichées.

Toutes autres techniques que celle de la pêche au fouet et aux leurres est interdite

Interdiction lors de la manipulation des poissons de passer les doigts dans les ouïes. Chaque poisson capturé doit être remis délicatement à l'eau et ré-oxygéné ainsi, la manipulation hors de l'eau doit être écourtée au maximum pour le bien des poissons

PARIS PREDATOR FISHING se réserve le droit d'interdire certains modèles de mouches pendant la saison de pêche (exemple : boobies, œufs et imitations...). Des interdictions spécifiques peuvent être affichées

Exclusion définitive du site en cas d'amorçage et/ou pratique de toutes techniques interdites.

Pêche à la traine interdite. La pêche au poser et à l'appât vivant est interdit. Utilisation de filet, bourriche,... strictement interdit. Tout poisson mortellement blessé devra être signalé.

La pêche sur la terrasse de la villa est interdite

Toute autre technique que celle de la pêche au fouet est interdite

Non-respect du règlement

Le non-respect d'un ou plusieurs éléments du présent règlement ou du règlement intérieur « des Etangs de la Bassée » entraînera l'exclusion immédiate, sans aucune indemnité ! Le gestionnaire ou ses représentants autorisés sont en mesure d'effectuer des contrôles et d'appliquer les sanctions. En cas d'infraction, le gestionnaire se réserve le droit de mettre fin à l'activité de pêche sans préavis, sans compensation et sans remboursement.

Tout manquement aux règles d'utilisation du matériel approprié pour la pêche aux carnassiers vous vaudra :

-au 1^{er} rappel, il vous sera fait un simple rappel aux règles,

-au 2^{ème} rappel, il vous sera interdit de pratiquer la pêche durant 1H,

-au 3^{ème} rappel, il vous sera interdit de pêcher pour la journée restante.

Nos règles d'or

Notre priorité : Nous assurer que vous passiez un excellent séjour en toute sécurité. C'est pourquoi il est obligatoire de respecter les règlements (de pêche et du domaine) et d'utiliser :

Un diamètre de fluorocarbure en bas de ligne minimum de :

- 40/100ème côté Black-Bass
- 80/100ème côté Brochet

L'utilisation d'avancons en acier est interdite sur le domaine

- Chaque pêcheur / chaque embarcation doit être équipé à minima :
- D'une longue pince pour décrocher les poissons en toute sécurité
- D'une épuisette à carrossier avec ouverture au minimum de 70 cm pour réceptionner les poissons dans les meilleures conditions
- D'un gant de protection pour attraper le poisson en toute sécurité
- Gilets de sauvetage
- Pêche au vif interdite



Droits à l'image

En consultant le site ou en réservant une session de pêche libre (en demi-journée, journée complète ou lors d'un Open Days), vous acceptez l'utilisation et la diffusion de votre image.

Vous autorisez Les Étangs de la Bassée et Paris Predator Fishing à vous photographier ou à vous filmer dans le cadre des activités, événements ou séjours organisés sur le site.

Votre image pourra être utilisée à des fins non commerciales, pour la promotion de Paris Predator Fishing et des Étangs de la Bassée, notamment sur leurs sites internet, réseaux sociaux, ou tout autre support (papier ou numérique), présent ou futur.

Vous renoncez à tout recours concernant l'exploitation de votre image dans ce cadre et reconnaissez que cette autorisation est donnée sans contrepartie financière.

Les Étangs de la Bassée et Paris Predator Fishing s'engagent à respecter votre image et à ne l'utiliser que dans le cadre précédemment défini.

Conditions générales de vente

Article 1 – Définitions

On désignera par la suite :

- « Prestations » : l'ensemble des services d'hébergement, de guidage ou de loisirs proposés par le Prestataire.
- « Prestataire » ou « Propriétaire » : la personne physique ou morale propriétaire des hébergements et responsable de leur gestion et de la bonne exécution des prestations.
- « Client » : toute personne réservant une prestation auprès du Prestataire, par quelque moyen que ce soit (téléphone, courrier, email, sur place, etc.).

Article 2 – Objet

Les présentes conditions générales régissent l'ensemble des relations contractuelles entre le Prestataire et le Client.

Toute réservation d'un hébergement ou d'une prestation implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales, que le Client reconnaît avoir lues et comprises avant la conclusion du contrat.

Le Client déclare disposer de la capacité juridique nécessaire pour contracter.

Le Prestataire met à la disposition du Client une charte de confidentialité précisant les modalités de collecte et de traitement de ses données personnelles.

L'acceptation des présentes conditions vaut également acceptation de cette politique de confidentialité.

Article 3 – Caractéristiques des prestations proposées

Les hébergements et prestations proposés sont décrits dans les documents remis au Client (brochures, devis, courriers électroniques, etc.).

Les offres sont valables dans la limite des disponibilités.

Les photographies et descriptifs fournis ont une valeur indicative et ne sont pas contractuels.

Toute réclamation relative à une non-conformité doit être formulée par écrit dans un délai raisonnable.

Article 4 – Tarifs

Les tarifs des hébergements et prestations sont exprimés en euros, toutes taxes comprises (TTC), sauf mention contraire.

Ils tiennent compte de la TVA en vigueur au jour de la réservation.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, mais le prix applicable reste celui en vigueur à la date de confirmation de la réservation.

Une taxe de séjour peut s'ajouter au prix de la prestation. Elle est due par le Client, conformément à la réglementation locale, et peut être perçue sur place en fin de séjour.

Article 5 – Durée du séjour

Le contrat est conclu pour une durée déterminée.

Le Client ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux au-delà de la période prévue.

Article 6 – Responsabilité

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des dommages liés à des cas de force majeure ou à des circonstances imprévisibles.

Il appartient au Client de souscrire, s'il le souhaite, une assurance couvrant les risques liés à son séjour (annulation, vol, responsabilité civile, etc.).

Les descriptions, photographies ou informations transmises le sont à titre indicatif. Des différences minimales ne peuvent constituer un motif de réclamation.

Article 7 – Propriété intellectuelle

Tous les documents, textes, photographies et visuels transmis au Client demeurent la propriété exclusive du Prestataire ou de leurs titulaires respectifs.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation sans autorisation écrite est strictement interdite.

Article 8 – Marques

Les marques, dénominations et logos appartenant au Prestataire ou à ses partenaires sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée est passible de sanctions.

Article 9 – Conditions de réservation

La réservation devient ferme dès réception par le Prestataire du règlement prévu (acompte, arrhes ou totalité selon le cas).

Le Client reconnaît que ce versement vaut acceptation intégrale des présentes conditions générales.

Une confirmation de réservation (courriel, courrier ou reçu) est adressée au Client, reprenant les détails de la prestation (dates, tarifs, conditions).

Conditions générales de vente

Article 10 – Modalités de paiement

Les règlements peuvent être effectués par virement bancaire, carte bancaire, espèces, chèques ou chèques vacances ANCV (dans la limite de 50 % du montant des prestations d'hébergement, ou jusqu'à 100 % des prestations de pêche et guidage).

Les paiements par chèques vacances ne donnent droit à aucun remboursement.

Article 11 – Annulation

Annulation par le client

Toute annulation doit être communiquée par écrit (email, courrier).

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, les prestations d'hébergement sont exclues du droit de rétractation.

Toutefois, le Prestataire applique les conditions suivantes :

- Annulation au moins 1 mois avant le séjour : remboursement intégral.
- Annulation entre 1 mois et 15 jours avant le séjour : remboursement de 50 %.
- Annulation moins de 15 jours avant le séjour ou non-présentation : aucun remboursement.

En cas de départ anticipé, la totalité du séjour reste due.

Annulation par le Prestataire

En cas d'annulation par le Prestataire avant le début du séjour, le Client sera informé dans les plus brefs délais et remboursé intégralement des sommes versées.

Article 12 – Conditions du séjour

Le Client s'engage à respecter les lieux, à en faire un usage paisible et conforme à leur destination.

Les heures d'arrivée et de départ sont précisées dans la confirmation de réservation.

Tout dépassement du nombre de personnes prévues peut entraîner un refus d'accès ou un supplément tarifaire.

Sauf mention contraire, les animaux ne sont pas acceptés.

Article 13 – Archivage et preuve

Le Prestataire conserve sur support durable les documents contractuels et justificatifs (devis, factures, correspondances).

Ces éléments feront foi en cas de litige, sauf preuve contraire apportée par le Client.

Article 14 – Droit applicable et médiation

Les présentes conditions sont soumises au droit français.

En cas de litige, le Client est invité à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, le Client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation :

Médiateur de la consommation :

M. Jean-Pierre Teyssier – Médiation Tourisme et Voyage (MTV)

Site web : <http://www.mtv.travel/>

Paris Predator Fishing

3 chemin de la Tombe, 77118 à Gravon 06 01 45 42 29